

Créée en 2002, ANNONAY JOGGING CLUB est une association sportive affiliée à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme). Lors de la saison 2023/2024, le club a rassemblé 220 athlètes (dont plus de 80 pour la Section Jeunes).

●●● Section Jeunes : Ecole d'athlétisme à partir de 7 ans ●●●

En 2008, ANNONAY JOGGING CLUB a créé la Section Jeunes s'adressant aux enfants et adolescents de 7 à 18 ans dans le but de faire découvrir les disciplines de l'athlétisme au travers d'activités et situations ludiques : ils augmentent ainsi leurs capacités à courir vite et longtemps, lancer, sauter... Ils développent la coordination, le goût de l'effort et l'esprit d'équipe.

Les entrainements se déroulent au Stade Denis Lacombe (Parc de Déomas, Annonay) :

- tous les vendredis de 18h à 19h30 pour les catégories Eveil Athlétique à Minimes ; de 18h15 à 19h45 pour les Cadets et Juniors
- le 1^{er} mercredi du mois pour les catégories Eveil Athlétique à Minimes (horaires à préciser dans le créneau 14h à 16h30)
- Pas d'entraînement pendant les vacances scolaires.

Types de licences	Catégories <i>valables du 01/09/2024 au 31/08/2025</i>	Années de naissance
ATHLE DECOUVERTE	U10 - Eveil Athlétique (EA)	2016 à 2018
	U12 - Poussins (PO)	2014 - 2015
ATHLE COMPETITION	U14 - Benjamins (BE)	2012 - 2013
	U16 - Minimes (MI)	2010 - 2011
	U18 - Cadets (CA)	2008 - 2009
	U20 - Juniors (JU)	2006 - 2007



Pour la saison 2024/2025, le premier entraînement se déroulera Vendredi 30 août 2024. Possibilité d'essai en septembre sur trois séances d'entraînement collectif maximum.

Pour que l'inscription soit prise en compte, le **dossier complet** doit être remis à ANNONAY JOGGING CLUB **avant le 31 octobre 2024 (après cette date, la cotisation sera augmentée de 10€)**

➤ par courrier :

ANNONAY JOGGING CLUB - Maison des sports - 5 avenue Émile Bouschon - 07100 Annonay
ou

➤ remis en main propre au responsable du Club présent lors des permanences d'inscription :
les vendredis 6, 13, 20, 27 septembre et 4 octobre à 18h, au stade Denis Lacombe
(Parc de Déomas, à Annonay).

Un dossier complet comprend :

- 1 - ce **formulaire de demande d'adhésion complété**
- 2 - un **chèque** libellé à l'ordre d' ANNONAY JOGGING CLUB

Si réduction carte « PASS REGION » ou « PASS'SPORT » : fournir une photocopie du document, indiquer le code d'utilisation et déduire le montant du prix de la cotisation)

NOUVEAU !

Formulaire de demande d'adhésion et règlement par CB disponibles en ligne sur www.helloasso.com

- 3 - le **questionnaire de santé** en page 4 de ce document (en cas de renouvellement de licence, il doit être directement complété en ligne sur son espace personnel FFA - www.athle.fr : onglet « Espace du licencié ») ou, à défaut, un **certificat médical** de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme en compétition.

Sans ces documents, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

Renseignements :

par mail : coursesajc07@gmail.com ou www.annonayjoggingclub.com

INFORMATIONS UTILES

EXTRAITS de la Circulaire Administrative 2024-25
de la Fédération Française d'Athlétisme (édition de mai 2024)
Modifiée par le Bureau fédéral du 16 mai 2024 et applicable dès le 15 juin 2024

CONDITIONS RELATIVES A LA PREVENTION DE LA SANTE

Conformément aux articles L. 231-2 et D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du sport, les personnes mineures qui demandent une licence ou son renouvellement, quel que soit son type, doivent attester conjointement avec leur responsable légal, via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif l'état de santé du mineur prévu à l'article D.231-4-1 du Code du sport. Le contenu de ce questionnaire est reproduit en Annexe. A défaut, les personnes exerçant l'autorité parentale sur l'athlète mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois. Les certificats médicaux, établis par un médecin librement choisi, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur.

ASSURANCES

* * * * *

- La Fédération Française d'Athlétisme propose aux Licenciés, par l'intermédiaire de MAIF, assureur : une **assurance Individuelle** accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'athlétisme.
- Annonay Jogging Club a souscrit auprès d'AXA ASSURANCE EIRL ENO SEBASTIEN (18 avenue Jean Jaurès, 07100 Annonay) un contrat assurant les adhérents pour ce qui concerne la **garantie Responsabilité Civile**.
- Le club se dégage de toute responsabilité pour tous les vols ou détériorations de matériel personnel survenus pendant les entraînements ou les compétitions, les sorties hors du cadre d'AJC.

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

* * * * *

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux. Par ailleurs, et conformément à l'article 2.1.1 des Règlements Généraux, il est rappelé que les résultats des compétitions seront publiés sur le site internet de la FFA. Ainsi, tout adhérent de la FFA accepte expressément la publication de ses données nominatives (nom, prénom, numéro de licence, date de naissance) dans les résultats des compétitions auxquelles il a participé. Il accepte expressément que cette publication soit reproduite sur le site internet de la FFA. Tout adhérent dispose néanmoins de la possibilité, pour des motifs légitimes, de s'opposer au traitement le concernant.

AIDES FINANCIÈRES

L'Etat, La Région Auvergne Rhône-Alpes et Le Département de l'Ardèche proposent, sous conditions, des subventions pour la pratique d'un sport. Nous vous indiquons dans cet encadré les aides possibles avec l'adhésion à Annonay Jogging Club, des informations succinctes et les sites à consulter pour les renseignements précis.



Le **Pass'Sport** est une aide à la pratique sportive de 50 euros par jeune pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive.
> Bénéficiaires : Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2024, un email est envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles.
<https://www.pass.sports.gouv.fr/>



Le **Pass'Région** offre des avantages pour les jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes : manuels scolaires, mais aussi sport, culture, santé, ...
> 30€ pour une licence sportive annuelle
> Validité : 01/09/2024 au 31/08/2025
> Se munir du code d'utilisation de la carte pour utiliser l'avantage et le communiquer au club partenaire.
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/pasregion>



Le **Bonus Collégiens** est un remboursement par le Département du coût de la pratique sportive ou culturelle effectuée au sein d'organismes ardéchois (associations...), dans la limite de 60€ par collégien.
> Bénéficiaires : Collégiens résidant en Ardèche, scolarisés dans le département ou hors du département, dans un collège public ou privé sous contrat. La demande d'aide doit être adressée par le responsable légal de l'élève.
<https://www.ardeche.fr/2749-bonus-collegiens.htm>



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION

SAISON 2024-2025

Athlète mineur·e – Catégories : Eveil Athlétique à Junior·e·s

Athlète

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ Garçon Fille

Nouvelle adhésion

Pour une première inscription, merci de préciser la date et le lieu de naissance : _____

Déjà licencié·e à la Fédération Française d'Athlétisme N° de licence : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

➤ Père

NOM Prénom _____

Adresse _____

_____ Code Postal _____

VILLE _____

Tél. _____

➤ Mère

NOM Prénom _____

Adresse _____

_____ Code Postal _____

VILLE _____

Tél. _____

En cas de parents séparés, préciser le responsable légal : Père Mère Autre _____

@ Adresse mail (obligatoire) : _____ @

pour recevoir la licence et les informations de la Fédération Française d'Athlétisme et d'Annonay Jogging Club.

Catégories	Codes	Années de naissance
Eveil Athlétique	EA	U10 / 2016 à 2018
Poussins	PO	U12 / 2014 – 2015
Benjamins	BE	U14 / 2012 - 2013
Minimes	MI	U16 / 2010 - 2011
Cadets	CA	U18 / 2008 – 2009
Juniors	JU	U20 / 2006 - 2007

Type de licence

Licence 2024-2025 ATHLE DECOUVERTE : 86 €

Catégories : Eveil Athlétique (EA) ou Poussins (PO)

Licence 2024-2025 ATHLE COMPETITION : 108 €

Catégories : Benjamins (BE), Minimes (MI), Cadets (CA) ou Juniors (JU)

Cochez la case si vous souhaitez une attestation d'adhésion pour votre employeur. Elle sera envoyée sous 4 semaines à réception du dossier complet.

CONDITIONS RELATIVES A LA PREVENTION DE LA SANTE

Conformément aux articles L. 231-2 et D.231-1-1 à D.231-1-4 du Code du sport, les personnes mineures qui demandent une licence ou son renouvellement, quel que soit son type, doivent attester conjointement avec leur responsable légal, via le formulaire en ligne dans leur espace personnel, avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif l'état de santé du mineur prévu à l'article D.231-4-1 du Code du sport. Le contenu de ce questionnaire est reproduit en Annexe. A défaut, les personnes exerçant l'autorité parentale sur l'athlète mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation

• Conformément à l'article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, _____, en ma qualité de _____, (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____, autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

• En ma qualité de _____, (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____, autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Règlement intérieur : L'inscription à ANNONAY JOGGING CLUB vaut acceptation du règlement intérieur (disponible sur demande ou consultable sur le site internet du club : www.annonayjoggingclub.com).

Droit à l'image

Je, soussigné(e) _____, en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____ autorise Annonay Jogging Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous refusez l'utilisation de son image, cochez la case ci-contre :

Date et signature des parents ou du responsable légal :

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE

Athlète

NOM : _____

Prénom : _____

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon	Ton âge : __ __ ans
Depuis l'année dernière :	OUI NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	
As-tu été opéré (e) ?	
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) :	OUI NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	
Te sens-tu triste ou inquiet ?	
Pleures-tu plus souvent ?	
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	
Aujourd'hui :	OUI NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	
Questions à faire remplir par tes parents :	OUI NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	

>>> Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour obtenir ou renouveler sa licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

>>> Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Simplement attestez, en remplissant ce questionnaire sur son espace personnel en ligne ou en retournant une version papier au Club, avoir répondu « NON » à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Date et signature des parents ou du responsable légal :